

DÉPARTEMENT
de la
Gironde-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ROYAN

COMMUNE de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

22 AVRIL 1950

Séance du 19

cinquante deux vingt deux

OBJET :
Affaire de
saillies
parations

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 19 du mois d'AVRIL, le Conseil Municipal de

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. Ch. Regazoni, Maire

d'après convocations faites le 16 AVRIL en session

ordinaire
Extraordinaire

NOMBRE
de
Membres municipaux
pris part au vote :

MM. naut - Chamboulan - Belle

Rikooly - Ma. Bujard - Baudet - Bouchet -

Ch. zeaud - Coumil - Domecq - Guillaud - Touget -

Sougnat .

DATE
Affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Étaient représentés : M. Dufour par

Absents : MM. J. Baudet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bouard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance en disant :
A la libération, la municipalité avait créé dans les ruines des garages de l'Hôtel Miramar un marché provisoire desservant le quartier de Pontailac .

Cependant les ouvertures provisoires qui avaient été placées sur les garages en 1946 sont en si mauvais état qu'elles ne peuvent plus être restaurées . Pour fournir et poser la charpente légère et le papier goudronné, M. Bernardé, menuisier demande 120.000 francs (cent quatre vingt mille francs) . Ce prix est

Le Conseil demande alors que le droit de place du marché de Pontallac soit relevé de façon à permettre l'amortissement rapide de la dépense. Ce droit de place est actuellement des plus modestes (400 francs par stand et par mois). Les usagers convenablement informés comprendront certainement la nécessité d'un réajustement.

APPROUVE

La Rochelle, le 23 Mai 1952

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

Fait et délibéré à Royan

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Le vote a eu lieu au public, établi à la désignation de l'acte (Art. 51 de la loi du 18 avril 1884).

Le vote a eu lieu au public, établi à la désignation de l'acte (Art. 51 de la loi du 18 avril 1884).

MARCHE DE GRE A GRE

Entre : M. Charles BERARDI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
22 Avril 1952

Et : M. BE-HARD Balle, Fermier à Royan

Il a été convenu ce qui suit :

Monsieur BERARDI s'engage à refaire au prix forfaitaire de 150.000 frs
(cent quatre vingt mille francs) la couverture des stands du marché de
Fontalliac. Cette couverture sera constituée par du papier goudronné main-
te nu par un lamage placé tous les 50 Cm. Ce prix comprend toutes sugges-
tions concernant la charpente qui doit supporter le papier goudronné.

La commune versera en une seule fois et à l'achèvement des travaux
le montant de la somme convenue sur production, en triple exemplaire,
du mémoire réglementaire.

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'Entrepreneur

Royan, le 8 Mai 1952

L'Entrepreneur,

Berardi

Le Maire,



Berardi

APPROUVE

La Rochelle, le 23 Mai 1952

Pr le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Hussion.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 29 Mai 1952

Le Maire,

Berardi